



Ministère de l'éducation nationale

Le Chef de cabinet

Paris, le 07 NOV. 2012

Monsieur le Député-Maire,

C'est avec une particulière attention que Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale, a pris connaissance du courrier, que vous aviez adressé le 23 septembre dernier à Monsieur le Premier ministre, relatif à l'apprentissage de la langue portugaise en France.

Il m'a chargé de vous répondre.

Vous le soulignez, Monsieur le Député-Maire, l'approche purement comptable du précédent Gouvernement a dégradé notre école : 77 000 postes supprimés au cours des cinq dernières années dans l'éducation nationale, dont 14 000 avaient été programmées pour la seule rentrée 2012.

Cette réduction drastique des crédits a également été néfaste à l'apprentissage de la langue portugaise en France. Ainsi, comme vous le savez, pour les sessions 2011 et 2012, le précédent Gouvernement a décidé de ne pas ouvrir de postes au CAPES de portugais. Pour l'année 2013, il n'est pas possible de modifier les orientations prises antérieurement. Néanmoins, en vue de résorber l'emploi précaire dans la fonction publique, le ministre souhaite que celles et ceux qui enseignent le portugais à nos élèves puissent bénéficier des recrutements par la voie de concours réservés, offrant ainsi des perspectives de titularisation. En revanche, pour l'année 2014, je peux vous assurer que le recrutement d'enseignants de portugais fera l'objet d'une analyse particulièrement attentive.

Le Ministre a en effet pleinement conscience que la qualité de l'offre éducative proposée a un effet d'entraînement important pour la mobilisation et l'attraction des futurs élèves dans une discipline.

.../...

Monsieur Pascal CHERKI
Député de Paris
Assemblée nationale
75355 PARIS CEDEX 07

BDC/2012021337/DI/DF
V/L du 25/09/2012

Au-delà, le ministre me charge de vous assurer de sa volonté d'améliorer les conditions d'apprentissage de cette langue pour les 30 000 élèves qui la pratiquent.

Il existe aujourd'hui 46 classes de 6^{ème} bilangues qui assurent une continuité dans l'apprentissage entre le primaire et le secondaire. De plus, les sections européennes de portugais offrent un enseignement renforcé de cette langue à partir de la classe de 4^{ième} et, à partir de la seconde, permettent l'apprentissage d'une matière enseignée en portugais. De plus, un enseignement d'excellence est dispensé dans 19 sections internationales de langue portugaise.

Afin de relancer la dynamique de l'enseignement de cette langue en France, l'ouverture de sections internationales de portugais brésiliens dans l'académie de Créteil, à la rentrée 2013, est à l'étude. De plus, le rectorat de Créteil et l'Etat de Rio travaillent également à la création d'un lycée bilingue franco-brésilien qui devrait ouvrir à Rio en janvier 2014.

Par ailleurs, la transformation des cours d'ELCO (enseignement de la langue et de la culture d'origine) en ELVE (enseignement de la langue vivante étrangère) permet l'intégration progressive de l'enseignement du portugais dans le temps scolaire.

S'agissant enfin de la coopération linguistique et éducative menée par la France au Portugal, je peux vous confirmer qu'un nouvel accord est en cours de finalisation. Mais, ce sujet relevant directement des compétences du ministère des affaires étrangères, j'ai transmis votre courrier pour qu'une réponse précise vous soit apportée.

La refondation de l'école de la République est une œuvre de longue haleine. Pour restaurer la confiance, il a fallu agir sans tarder pour répondre aux difficultés les plus criantes et permettre à la rentrée scolaire 2012 de s'effectuer dans les meilleures conditions possibles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Benoît PICHARD